

**COMMUNE**

**Du 04 avril 2018**

*Du Coudray-Macouard*

L'an deux mil dix-huit le quatre avril à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Madame AUVINET Françoise, Maire.

**Etaient présents :**

AUVINET Françoise, SCHOTT Laurence, BOUET Alain, HERGUE Eric, CLERGEAU Natacha, , JUIN Gilles, Yves ALLARD, COLONNIER Jacky, Marie-Christine THOREAU, François LEROY

**Absents ayant donné procuration :**

Denis CANTEAU ayant donné procuration à Françoise AUVINET

Formant la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Jacky COLONNIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

**SIEML RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2018**

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

**RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC : PROGRAMME 2018**

Route de Courchamps, Route Nationale, Impasse Bel Air

Montant de l'opération 13985.89 € HT

Taux du fond de concours : 50.00 % (13985.89 €)

Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 6 992.95 € HT

Les modalités de versements du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

**Article 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article 3**

Le Maire de la commune de COUDRAY MACOUARD

Le trésorier comptable de Saumur

Le Président du SIEML,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

### **MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL MR PELTIER SEBASTIEN**

Mme le Maire propose au vue de l'accroissement d'activité saisonnier et afin de palier à l'absence d'un agent en arrêt maladie d'augmenter le temps de travail de Mr PELTIER Sébastien en CDD à compter du 19.02.2018 jusqu'au 31.05.2018 et à mi temps (17.50h).

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

**DECIDE** d'augmenter le temps de travail à 35h00 hebdomadaires.

**AUTORISE** Mme le Maire à rédiger un avenant au Contrat à Durée Déterminée.

**INDIQUE** que les 35h hebdomadaires seront mis en place à compter du 04.04.2018 et jusqu'au 31.05.2018.

### **DOSSIER BORNAGE BELLE RUE**

Les futurs acquéreurs du terrain cadastré AD n°25 souhaitent un alignement rectiligne de leur parcelle avec la belle rue.

Après débats, le conseil municipal n'est pas favorable à engager des frais de bornages importants pour l'alignement de la parcelle AD n°25.

Un courrier sera adressé dans ce sens aux nouveaux propriétaires.

### **MISE A DISPOSITION DES ZAE COMMUNALES AU PROFIT DE LA COMMUNTAUTE D AGGOLMERATION**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal présents la proposition de procès verbal de mise à disposition des ZAE communales au profit de la Communauté d'Agglomération.

En effet à la suite d'une fusion de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, de la Communauté de commune Loire Longué et de la communauté de communes du Génnois avec extension aux communes de Doué en Anjou, les Ulmes, Denezé sous Doué et Louresse Rochemenier, le Code Général des collectivités Territoriales indique que les transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité des biens meuble et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence (Art L1321-1 du CGCT)

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

**ADOpte** le procès verbal de mise à disposition des biens et d'équipements.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer ledit procès verbal

### **DEVIS DES PANNEAUX SIGNALISATION**

Madame le Maire présente aux conseillers le devis d'achat annuel de panneaux de signalisation pour la commune. Le devis de l'entreprise NADIA s'élève à un montant TTC de 2132.88 €.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

**VALIDE** le devis de l'entreprise NADIA SIGNALISATION pour un montant total toutes taxes comprises de 2 132.88 €

**AUTORISE** Mme Le Maire à signer le devis

### DEVIS REMISE EN ETAT ANCIENNE SUPERETTE

Des devis ont été reçus. La mairie est dans l'attente d'autres de devis.

Ce dossier sera étudié lorsque deux devis chauffage, deux devis électricité et deux devis plaquistes auront été réceptionnés.

### DEVIS ACHAT FAUCHEUSE

Mme le Maire présente au conseil municipal les devis d'investissement en ce qui concerne l'achat de matériel faucheuse pour les services techniques trois devis sont présentés et étudiés.

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

**VALIDE** le devis de l'entreprise SAVAS pour un montant TTC de 6960 €

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis

### DEVIS STABILISATION CAVE RUE DE PAZILLE

Madame le Maire présente les devis de stabilisation d'un fontis situé au droit d'une entrée de maison rue de Pazillé.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

**VALIDE** le devis de l'entreprise ROC CONFORTATION pour un montant TTC de 2844.00 €

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le devis

### DEVIS PARAFONDRE

Deux devis ont été présentés : BODET et entreprise GOUGEON

Des éclaircissements sont à demander aux entreprises parafoudre, paratonnerre, échafaudage, etc ...)

Ce dossier est reporté.

### NOUVELLE CHARTE VILLAGES ET PROMENADES BOTANIQUES EN SAUMUOIS

Madame le Maire présente au conseil municipal la présentation du projet de la nouvelle charte 2018 des villages et promenades botaniques en Saumurois suite à la création des communes nouvelles.

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

**VALIDE** le projet de la charte révisée pour 2018

**AUTORISE** Mme le Maire à signer la dite charte avec les Villages et Promenades Botaniques en Saumurois

## **NOUVEAUX HORAIRES DE L'ECOLE DES DEUX PROVINCES**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande du Conseil d'Ecole faisant suite à la décision de stopper les TAP à la rentrée 2018/2019 afin de modifier les plages horaires de classe.

Après discussion et délibération le conseil municipal à 10 voix pour et 1 contre :

**VALIDE** les horaires suivants :

<b>LUNDI</b>	8H45 à 12h15	14h à 16h30
<b>MARDI</b>	8H45 à 12h15	14h à 16h30
<b>JEUDI</b>	8H45 à 12h15	14h à 16h30
<b>VENDREDI</b>	8H45 à 12h15	14h à 16h30

## **QUESTIONS DIVERSES**

### A/ Locaux de l'ancienne boulangerie

Mr LHUMEAU de Brion près Thouet souhaite installer une épicerie de dépannage- articles de boulangerie- point poste dans les locaux de l'ancienne boulangerie.

Ce commerce pourrait être ouvert 7j/7j jusqu'à 20h ou 21h en période estivale.

Mr LHUMEAU devra rencontrer le boulanger de Distré afin de ne pas proposer les mêmes produits.

Une visite de son établissement de brion est programmée.

### B/ Devis déménagement école

Madame le Maire présente aux membres du conseil présents les devis concernant le déménagement de l'école avant les travaux de réhabilitation.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**VALIDE** le devis de l'entreprise ASPIRE pour un montant TTC de 1589.10 € qu'il faudra multiplier par deux pour le réaménagement après travaux

**AUTORISE** Mme le Maire à signé le devis

### **DEVIS CHAUFFE EAU LOCAL JEUNES**

Afin de pouvoir accueillir le Lycée du Fresne cette année, il convient de remplacer les chauffe eau du local jeune qui sont Hors services. Mme le Maire le présente aux conseillers les différents devis de remplacement.

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

**DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise PEROCHON pour un montant TTC 3 816.00 €

**AUTORISE** Mme Le Maire à signer le devis

### **DEVIS TRAITEUR REPAS DES AINES**

Madame le Maire indique aux conseillers municipaux que le repas des Aînés se déroulera le samedi 24 novembre 2018.

Le devis de l'entreprise Fleurinet propose un menu à 25 € par personne

Après discussion et délibération le conseil municipal à l'unanimité :

**VALIDE** le devis de l'entreprise FLEURINET

**AUTORISE** Le Maire à signer le devis.

A 22h45, les sujets étant épuisés, Mme le Maire lève la séance.